

TABLEAU DES MISES EN DEMEURE

ANNEE 2013

Mise à jour le 18 février 2014

<u>Date d'AP</u>	<u>Etablissement</u>	<u>Commune</u>	<u>Motifs</u>	<u>Date d'échéance</u>
02/01/2013	AG2R	ANTONY	De respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 15/04/2010 relatifs aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 1510 de la nomenclature des ICPE	15 jours
28/01/2013	EURASIA	GENNEVILLIERS	De respecter les dispositions de l'AP du 26/07/1996 et l'AM du 15/04/2010 relatifs aux entrepôts couverts	3 mois et 1 mois
13/02/2013	FONCIERE LFPI	RUEIL	De se conformer à l'AM du 13/12/2004 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à déclaration (R 2921 « installation de refroidissement par dispersion d'eau dans flux d'air	2 mois
13/02/13	EUROPE FER ET METAUX ET DEMOLITIONS INDUSTRIELLES	VILLENEUVE	De se conformer à l'AP du 22/01/87 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à autorisation (R 2731/1, 2718/1 et 2791/1)	2 mois

13/02/13	REVIVAL	GENNEVILLIERS	De respecter les dispositions de l'Art. 7.2.2 de l'AP du 01/08/2011 réglementant la plate forme de valorisation de déchets métalliques non ferreux et d'aciers inoxydables	3 mois
13/02/2013	CLEAN PLUS PRESSING	ISSY	De déclarer l'installation classée qu'il exploite et de la mettre en conformité avec les prescriptions d'exploitation réglementaires	15 jours
19/02/2013	OIL France	ANTONY	De se conformer aux art. 5 et 6 de l'AM du 18/04/2008 relatif aux réservoirs de LI et à leurs équipements annexes soumis à autorisation ou déclaration au titre de la R 1432 de la nomenclature des ICPE et à l'application de l'art. R 512-69 du CE pour la station service	3 mois

07/03/2013	APDV PRESSING	CHATENAY	De déposer 1 dossier de déclaration (art R 512-47 du CE) et de se conformer aux conditions 2.1, 2.3 et 3.1.2 de l'AM du 31/08/2009 relatif aux prescriptions générales applicables aux IC soumises à déclaration sous la R 2345 (utilisation de solvants/nettoyage à sec et le traitement des textiles ou des vêtements	15 jours
13/03/2013	NRJ TRANSPORT ET LOGISTICS	VILLENEUVE	D'effectuer la déclaration de son installation et de se conformer à l'AM du 23/12/2008 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à déclaration (R 1510) de la nomenclature des IC	15 jours
13/03/2013	TRANSPORTS COTTIN	VILLENEUVE	D'effectuer la déclaration de son installation et de se conformer à l'AM du 23/12/2008 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à déclaration (R 1510) de la nomenclature des IC	15 jours

15/03/2013	LE MAITRE CAILLAUD	VANVES	De respecter les dispositions de l'AM du 31/08/2009 (R 235) et l'AM type (R 251)	1 mois
15/03/2013	LE MAITRE CAILLAUD	VANVES	Prolongement du délai imposé par PA du 24/12/2012 relatif aux conditions 3.3 et de l'annexe de l'AM du 31/08/2009 (R 2349)	15 jours
20/03/2013	LFPI	BOULOGNE	De respecter certaines prescriptions d'exploitation applicables à l'ICPE	2 mois
27/03/2013	LUBRIFIANTS DE NANTERRE	NANTERRE	De respecter les conditions d'exploitation imposées par l'AP du 17/03/1999	6 mois
29/03/2013	Sté DEPIERRE	VILLE D'AVRAY	De déclarer l'installation et de se mettre en conformité avec les prescriptions d'exploitation réglementaires	1 mois et 3 mois
16/04/2013	SCI ROUTE PRINCIPALE	GENNEVILLIERS	De respecter certaines conditions d'exploitation (2-2-4, 2-2-5 2-2-6 et 2-2-14) de l'AM du 15/04/10	3 mois
06/05/2013	CLAIR PRESSING	MONTRouGE	AP imposant en urgence des prescriptions tendant à stopper immédiatement l'exposition des riverains aux teneurs importantes en tétrachloréthylène	2 jours

13/05/2013	PAPREC	GENNEVILLIERS	AP imposant en urgence des prescriptions tendant à mettre en œuvre des mesures conservatoires et réaliser 1 diagnostic d'impact environnemental et sanitaire/sinistre dans le centre de tri (nuit du 5 a6 mai 2013)	1 mois
22/05/2013	LE MAITRE CAILLAUD	CLAMART	AP prolongeant le délai imposé de l'AP 2013-50 du 15/03/2013 – respect de certaines dispositions de l'AM du 31/09/2009 (rub 2345) de l'AM type (rub 251)	1 mois
24/05/2013	SOGEPP	GENNEVILLIERS	De respecter de l'article R512-33 du Code de l'Environnement	3 mois
31/05/2013	ALLO PARIS BENNES	GENNEVILLIERS	De tenir à jour un registre des déchets	3 mois
05/06/2013	AGS	GENNEVILLIERS	De respecter les conditions 11-1, 15 et 9-2-2-1 de l'AP du 05/09/2001	3 mois et 6 mois
06/06/2013	AMEL	SURESNES	De respecter l'article 10 de l'AP du 25/02/2002	3 mois
07/06/2013	SERRE ANDRIEU	GENNEVILLIERS	De respecter les conditions 15, 16 et 20 de l'AP du 18/04/1985	1 mois

27/06/2013	BRUNOTO	GENNEVILLIERS	De régulariser l'activité VHU (enregistrement sous la rubrique 2712) + suspension jusqu'à la décision relative au dossier d'enregistrement	1 mois
28/06/2013	MERSEN	GENNEVILLIERS	De respecter l'AM du 13/12/2004 (TAR)	15 jours
05/07/2013	LABO SERVICES	GENNEVILLIERS	De mettre en place de protection contre la foudre	3 mois
09/07/2013	LRB ROULIER	NANTERRE	De respecter les prescriptions imposées par la condition 3.3 de l'AP du 10/06/2010 modifiant les arrêtés préfectoraux des 28/11/88 et 22/08/89	1 et 2 mois
25/07/2013	CHANTIERS NAVALS (VANDEN BOSSCHE)	VILLENEUVE LA GARENNE	De se conformer aux articles 1.4, .2.6, 10, 3.3, 4.2, 4.3, 4.7 et 7.2 de l'annexe de l'AM du 30/06/97 et aux art 1.8 et 6.3 de l'annexe de l'AM du 02/05/2002 et à l'art R541-43 du CE	2 mois
25/07/2013	CHANTIERS NAVALS (VAN PRAET)	VILLENEUVE LA GARENNE	De se conformer aux articles 1.4, .2.6, 10, 3.3, 4.2, 4.3, 4.7 et 7.2 de l'annexe de l'AM du 30/06/97 et aux art 1.8 et 6.3 de l'annexe de l'AM du 02/05/2002 et à l'art R541-43 du CE	2 mois

25/07/2013	GALION	ANTONY	De se conformer à la condition II de l'AP d'autorisation du 09/09/87 et à l'art. 5 de l'APC 2012-212 du 22/12/12 imposant des prescriptions techniques complémentaires	2 mois
22/08/2013	DELEK	SCEAUX	De respecter certaines conditions d'exploitation imposées par les AM du 14/04/2012 (1435) du 22/12/2008 (1432) et du 18/04/2008	3 mois
10/09/2013	VALAD	GENNEVILLIERS	De respecter l'arrêté type 183 ter/entrepôts	1 mois
23/09/2013	SPIN	NANTERRE	De régulariser la situation administrative	3 mois
08/10/2013	JARDY PRESSING	MARNES LA COQUETTE	De procéder à la régularisation de la situation administrative (dépôt dossier de déclaration) relatif à l'exploitation d'1 machine de nettoyage à sec	15 jours

08/10/2013	JARDY PRESSING	MARNES LA COQUETTE	De respecter certaines conditions d'exploitation imposées par AM du 31/08/13 relatif aux prescriptions générales applicables au ICPE soumise à déclaration (2345), et relative à l'utilisation de solvants/nettoyage à sec et le traitement du textiles ou des vêtements	3 mois
10/10/2013	SOFIA PRESSING	LE PLESSIS ROBINSON	De procéder à la régularisation de la situation administrative en déposant un dossier de déclaration	15 jours
10/10/2013	SOFIA PRESSING	LE PLESSIS ROBINSON	De respecter la condition 1.8 de l'AM du 3/08/09 relatif aux prescriptions générales applicable aux ICPE R 2345 – utilisation de solvants pour le nettoyage à sec	3 mois
10/10/2013	SDC PRESSING	CLAMART	De respecter certaines conditions de l'AM du 31/08/09	1 mois
04/10/2013	MERSEN	GENNEVILLIERS	De respecter l'AP du 24/08/13 et l'Art. 20 de l'AM du 04/10/10	3 mois
14/10/2013	EXPRESSO SERVICE	GENNEVILLIERS	Régularisation	3 mois

24/10/2013	SAVOIR FER et FAIRE	BOIS COLOMBES	Régularisation 2345	15 jours
24/10/2013	SAVOIR FER et FAIRE	BOIS COLOMBES	De respecter les prescriptions générales de la R 2345	3 mois
30/10/2013	AD TAF	GENNEVILLIERS	De respecter l'art 20 de l'AM du 04/10/10	3 mois
29/11/2013	MAJ ELLIS	PUTEAUX	De respecter les dispositions des art 4.3.4 ET 9.2.3 de l'AP DATEDE 2 n° 2008-11 du 06/02/08	2 mois
05/12/2013	EADS France	SURESNES	De se conformer à l'art. 3.2.1. de l'AP d'autorisation du 05/08/11	6 mois
06/12/2013	LANNELONGUE CENTRE CHIRURGICAL	LE PLESSIS ROBINSON	De respecter l'art R 512-54 du CE + condition 8.5 de l'AM applicable aux ICPE soumise à déclaration R 1432	3 mois
06/12/2013	PARIS PROVINCE	ANTONY	De régulariser la situation administrative des ICPE	1 mois
06/12/2013	LE MAITRE CAILLAUD	CLAMART	De respecter en application de l'art L171-8 du CE les conditions d'exploitation 2 et 5 de l'AP 2012-192	3 mois

12/12/2013	RUBIS TERMINAL	VILLENEUVE	De respecter les dispositions de la condition 1-7.7 de l'AP du 28/01/2005 portant actualisation des conditions d'exploitation du dépôt de l'Art. 54-1 de l'AM du 03/10/10 + prescriptions de l'Art 25 III d l'AM du 04/10/10	15 jours
13/12/2013	ESSO	ANTONY	De respecter les conditions 1.2 et 2.4.3 de l'AM du 15/04/10 relatif aux prescriptions générales applicables aux stations service (régime de l'enregistrement) au titre de la rubrique 1435 (nomenclature ICPE)	15 jours
13/12/2013	HISPANO SUIZA	COLOMBES	De respecter l'article 9.1.9 de l'AP du 30/10/2012 (n° 2012-193)	1 mois
31/12/2013	EPF 92	ANTONY	De respecter les dispositions de l'article 512-46-23 du CE et de l'article 2-1-1 de l'AP 2013-81 du 04/06/13	3 mois